



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 14 MARS 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet suppléant constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 mars 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 21 février 2023
4. RENCONTRES
 - 4.1 Mmes Caroline Gimbert et Mylène Lévesque – Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny
 - 4.2 Mme Andrée-Anne Fortin – Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet
 - 4.3 M. Simon Caron – Club Richelieu – Lettre à Me Denis Dolbec, président de la RACJ et bilan du Fonds environnement dédié à la jeunesse (avec redevances du gaz naturel)
 - 4.3.1 Revendications art. 21

2023-03-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 4.3.2 Fonds jeunesse environnement et innovation
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Stratégie de marketing territorial
 - 5.1.1 Concours
 - 5.1.2 Attraction et rétention – La problématique du logement!
 - 5.1.3 Positionnement autre
 - 5.1.4 Lac-à-l'épaule 28 avril 2023
 - 5.2 Dossier éolien
 - 5.2.1 Déclaration de compétence
 - 5.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport d'activités annuel 2022
 - 5.4 Synergie Montmagny-L'Islet – Bilan 2019-2022
 - 5.5 Sociofinancement – Entente de collaboration avec La Ruche
 - 5.6 PIIRL 2
 - 5.6.1 Ouverture des soumissions
 - 5.7 Ressources humaines
 - 5.8 PGMR3 – État d'avancement
 - 5.9 Entretien SQ
 - 5.10 Chambre de commerce et d'industrie de Montmagny (CCIM)
 - 5.10.1 Gala Prestige
 - 5.10.2 Conférence de Mme Danièle Henkel
 - 5.11 FRR – Volet 2
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Appui au Carrefour mondial de l'accordéon pour sa demande de majoration d'aide financière triennale adressée au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme AIPCC (Autres interventions particulières en culture et en communications)
 - 6.3 CPTAQ - Dossier des droits acquis et deuxième résidence
 - 6.4 Programme de soutien en patrimoine au milieu municipal volet 1a
 - 6.4.1 Règlement
 - 6.4.2 Maison Guimont
 - 6.5 Transport adapté
 - 6.5.1 Évolution
 - 6.5.2 Nomination - Comité d'admissibilité des usagers en transport adapté
 - 6.6 RCI Forêt
 - 6.7 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.8 Projets régionaux
 - 6.8.1 Autorisation – Traverse de l'emprise Monk
 - 6.8.2 L'ARTERRE
 - 6.8.3 Journée régionale du 26 mai 2023
 - 6.9 FRR volet 2
 - 6.9.1 Nomination sur le comité
 - 6.9.2 Projets
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2023
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2022
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

6832

2023-03-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 21 février 2023 soit adopté avec les corrections suivantes :

Au point 5.6.1 POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

À la résolution 2023-02-08, au lieu de :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. **GILLES** GIROUX

On devrait lire :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. **JEAN-CLAUDE** GIROUX

Au point 8.1 COMPTES DE JANVIER 2023

À la résolution 2023-02-27, au lieu de :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

On devrait lire :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. **JEAN-CLAUDE** GIROUX

Aux signatures du procès-verbal, au lieu de :

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-
très.

On devrait lire :

Gilles Giroux, préfet suppléant

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-
très.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

4.1 M. PHILIPPE BEAUMONT ET MME MYLÈNE LÉVESQUE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY

M. Philippe Beaumont et Mme Mylène Lévesque viennent parler des services offerts par le CJE ainsi que des projets portés par l'organisation.

De plus, on précise qu'il y a des projets concernant les municipalités locales et on souhaiterait une meilleure façon de les joindre pour présenter la participation des jeunes aux activités.

4.2 MME ANDRÉE-ANNE FORTIN – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES MRC DE MONTMAGNY ET L'ISLET

Mme Fortin vient parler de la mission de l'organisme, elle interpelle également le milieu sur un manque de bénévoles pour les transports d'accompagnement pour des rendez-vous médicaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Les municipalités proposent de faire paraître une publicité faisant état de la demande. Mme Fortin fera parvenir un document à cet effet.

4.3 M. SIMON CARON – CLUB RICHELIEU – LETTRE À ME DENIS DOLBEC, PRÉSIDENT DE LA RACJ ET BILAN DU FONDS ENVIRONNEMENT DÉDIÉ À LA JEUNESSE (AVEC REDEVANCES DU GAZ NATUREL)

4.3.1 REVENDEICATIONS ART. 21

- CONSIDÉRANT la lettre transmise par le Club Richelieu Montmagny datée du 21 février 2023 à Me Denis Dolbec, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, dont copie a été transmise à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de radio communautaire dans la région et que la solution trouvée par le Club Richelieu permet la diffusion des ondes de la télé communautaire Nous TV sur la radio locale CiQi FM grâce à une entente entre le Club Richelieu et CiQi FM;
- CONSIDÉRANT que selon cette entente, la radio CiQi FM n'intervient aucunement dans le bingo Richelieu car le Club Richelieu en est le producteur et Nous TV en est le diffuseur;
- CONSIDÉRANT que l'arrêt de la diffusion du Bingo à CiQi FM pénaliserait la population et aurait un impact bien réel sur les ventes de cartes de bingo et les montants versés aux jeunes par le Club Richelieu;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'une modification de l'article 21 des règles du bingo afin de permettre la diffusion du Bingo Richelieu dans les paroisses autour de Montmagny;
- CONSIDÉRANT le rôle essentiel joué par le Club Richelieu Montmagny depuis plus de 76 ans auprès des jeunes et notre milieu;
- CONSIDÉRANT la présentation qui a été faite par le Club Richelieu Montmagny et les explications fournies lors de la séance tenue le mardi 14 mars 2023;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny apporte son appui sans réserve au Club Richelieu Montmagny dans ses représentations en vue de faire modifier l'article 21 des Règles du bingo auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à Me Denis Dolbec, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin de l'informer de l'appui de la MRC de Montmagny aux revendications du Club Richelieu Montmagny.

ADOPTÉ

2023-03-03



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4.3.2 FONDS JEUNESSE, ENVIRONNEMENT ET INNOVATION

M. Simon Caron fait un résumé de l'implication des entreprises et du Club Richelieu Montmagny pour soutenir des projets dans la communauté. Un rapport d'activités pour la première année a été déposé pour informations.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 **STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL**

5.1.1 CONCOURS

Le vendredi 24 mars prochain, les quatre finalistes retenus rencontreront le comité de sélection chargé de l'analyse des candidatures dans le cadre du concours « Ton projet de vie dans la MRC de Montmagny, c'est probablement probable! ».

5.1.2 ATTRACTION ET RÉTENTION – LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT

Un comité de travail aura lieu le 23 mars prochain afin de travailler à « arrimer » les promoteurs potentiels avec les besoins en hébergement en lien avec la venue de travailleurs dans les entreprises, et ce, afin de garantir des logements à des entreprises mais également de diminuer les risques financiers.

D'ici là, un message général sera publié à la population via les médias locaux afin d'informer que nous sommes à la recherche de logements. C'est rendu une situation problématique et on a atteint le point de rupture actuellement qui commence à empêcher des familles et des travailleurs de choisir notre milieu pour s'y établir.

La FQM tient un sondage sur les besoins en logement que nous allons compléter et nous allons également parler de la problématique du financement par une institution bancaire dans les secteurs Centre et Sud. C'est une problématique à l'échelle du Québec.

5.1.3 POSITIONNEMENT AUTRE

ÉDUCATION POST-COLLÉGIALE

Un des éléments soulevés dans les consultations effectuées étaient à l'effet de travailler à prendre un véritable virage « jeune » pour notre communauté.

VIRAGE INTERNATIONAL

La MRC de Montmagny a tissé des liens avec quatre régions :

- la CCPN (stages en cuisine pour les jeunes du CFP de L'Envolée et partenariat avec le CÉSI : on accueille un troisième ingénieur stagiaire),
- La Martinique (en attente de financement du MRI),
- le Costa Rica (mission du 27 février au 7 mars : un rapport vous sera remis)
- le Lycée La Provence verte (incluant un partenariat avec le CFP de L'Envolée et des entreprises du milieu).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Ça répond à la demande des jeunes d'être ouverts sur le monde et aussi aux entreprises pour la venue de travailleurs et stagiaires (pour des périodes maximales de un à deux ans selon les permis de travail en lien avec les ententes bilatérales avec le Canada).

5.1.4 LAC-À-L'ÉPAULE

Un lac-à-l'épaule aura lieu le vendredi 28 avril prochain à Sainte-Lucie-de-Beauregard, de 12h00 à 20h00.

5.2 DOSSIER ÉOLIEN

5.2.1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

- CONSIDÉRANT la déclaration par la *MRC* de sa compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable, incluant, sans s'y limiter, directement ou indirectement, pour exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, ainsi que pour exercer toute activité de stockage qui est accessoire à ses activités de production, (la « **Compétence** »);
- CONSIDÉRANT que, le 23 novembre 2022, la *MRC* a adopté une résolution annonçant son intention de déclarer sa *Compétence*, dont copie certifiée est jointe à titre d'annexe 1 (la « **Résolution d'intention** »);
- CONSIDÉRANT que, la *Résolution d'intention* prévoit les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application des articles 10.1, 10.2 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C - 27.1; le « **Code municipal** »), y compris quant au droit des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la *MRC* (la ou les « **Municipalités locales** ») de se retirer et de s'assujettir à la *Compétence*;
- CONSIDÉRANT que, la *MRC* n'a pas reçu dans les 60 jours de la notification de la *Résolution d'intention* de résolution d'une *Municipalité locale* exprimant son désaccord relativement à l'exercice de la *Compétence* par la *MRC*;
- CONSIDÉRANT que, en vertu des articles 10 et 678.0.2 du *Code municipal*, 90 jours après la notification de la *Résolution d'intention* aux municipalités locales, le conseil de la municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales qui n'ont pas exercé leur droit de retrait;

2023-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Le préambule de même que la *Résolution d'intention* font partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

La *MRC* déclare sa *Compétence*, telle que définie au préambule, afin de l'exercer de façon exclusive à l'égard de chacune des *Municipalités locales* dont le territoire est compris dans le sien.

Copie de la présente résolution doit, dans les 15 jours de son adoption, être notifiée à chacune des *Municipalités locales* par poste recommandée.

À compter de cette notification, aux fins de l'exercice de la *Compétence* :

- la *MRC* possède, en sus des pouvoirs qui lui sont autrement conférés par la loi, tous les pouvoirs de chacune des *Municipalités locales*, à l'exception de celui d'imposer des taxes;
- la *MRC* est substituée aux droits et obligations de chacune des *Municipalités locales*;
- la *MRC* peut cumuler les limites applicables aux pouvoirs de chacune des *Municipalités locales*, en sus des limites applicables aux pouvoirs qui lui sont autrement conférés par la loi, notamment en ce qui concerne le total des participations financières et des cautions que la *MRC* et chacune des *Municipalités locales* peuvent respectivement fournir à l'égard d'une même entreprise; et
- les représentants de chacune des *Municipalités locales* peuvent prendre part aux délibérations et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de la *Compétence* au conseil de la *MRC*.

ADOPTÉ

5.3 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2022

CONSIDÉRANT la préparation du rapport annuel par le coordonnateur en sécurité incendie suite aux données transmises par les municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022, préparé avec la collaboration des municipalités locales qui doivent également transmettre leur rapport en lien avec le SCRSI, soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

5.4 SYNERGIE MONTMAGNY-L'ISLET – BILAN 2019-2022

Dépôt du rapport de Mme Aurélie Bousquet sur la symbiose industrielle débutée depuis 2019.

C'est un travail de longue haleine qui vise à travailler avec les entreprises du milieu pour faire en sorte que des déchets deviennent des intrants pour une autre entreprise ou pour les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

citoyens. Ainsi, c'est 3282 t.m. qui ont été détournées depuis les débuts de la mise en place d'actions de symbiose.

C'est un service qui est en émergence au Québec et la MRC de Montmagny est la première MRC en Chaudière-Appalaches qui a mis ce concept en application.

5.5 SOCIOFINANCEMENT – ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA RUCHE

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat avec La Ruche pour du référencement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine l'entente de services et référencement intervenue entre la MRC et la Ruche.

ADOPTÉ

5.6 PIIRL

5.6.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

- CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour la réalisation du PIIRL;
- CONSIDÉRANT qu'on propose de republier l'avis (de modifier le devis avec un nouvel échéancier) et de demander un seul cautionnement (de soumission) fixe de 5 000 \$. Le cautionnement d'exécution pour gages et matériaux sera enlevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à nouveau des soumissions pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) sur le portail SÉAO et via un avis public dans le journal L'Oie blanche.

ADOPTÉ

5.7 RESSOURCES HUMAINES

Actuellement, il y a des entrevues en cours pour embaucher un agent de développement jeunesse et un technicien en génie civil (deux postes).

Également, une offre d'emploi pour deux postes de technicien en évaluation en cours.

À SUIVRE.

2023-03-06

2023-03-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 PGMR3 – ÉTAT D'AVANCEMENT

- CONSIDÉRANT que le dossier des matières putrescibles sera un des éléments principaux du PGMR3;
- CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le jeudi 23 février dernier avec la MRC de L'Islet, la Ville de Montmagny et des représentants de la Régie de déchets et que le dossier du compost était le sujet;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a demandé une troisième rencontre avec Waste Robotics pour une solution robotisée sans troisième collecte pour fin de comparaison afin de déposer des chiffres à la Régie et aux deux MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le dépôt du PGMR3 soit retardé afin d'étudier la solution d'un bras robot et que l'échéancier suivant soit adopté.

ÉCHÉANCIER PGMR3		
Étapes	Échéancier prévu	Échéancier proposé
Révision du texte du PGMR	Mars 2023	
Rédaction des fiches du plan d'action	Mars 2023	
Adoption du projet de PGMR au conseil des maires	11 avril 2023	14 juin 2023
Organisation des consultations publiques (annonce 45 jours d'avance)	Avril 2023	Juillet 2023
Publication du plan d'action	Avril 2023	Juillet 2023
Tenue des consultations publiques	Avril 2023	Sept. 2023
Rédaction du rapport de consultation publique	Mai 2023	Sept. 2023
Adoption du projet de PGMR modifié	Juin 2023	Oct. 2023
Transmission du projet de PGMR et du rapport de consultation publique à RECYC-QUÉBEC	Juin 2023	Oct. 2023
Avis de conformité ou de non-conformité de RECYC-QUÉBEC	Sept. 2023	Février 2024
Modification au projet de PGMR	Oct. 2023	Mars 2024
Adoption au conseil des maires du PGMR modifié	14 nov. 2023	Avril 2024
Transmission du projet révisé à RECYC-QUÉBEC	Nov. 2023	Avril 2024
Avis de conformité de RECYC-QUÉBEC	Janvier 2024	Juin 2024

ADOPTÉ

5.8 ENTRETIEN SQ

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement pour l'entretien ménager du poste de la SQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny octroie le contrat d'entretien ménager du poste de la SQ du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 à Mme Élie-Kate Pelletier-Vézina au montant annuel de 19 908 \$, plus les taxes (829,50 \$, plus taxes, en versement bimensuel).

ADOPTÉ

2023-03-08

2023-03-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTMAGNY (CCIM)

5.9.1 GALA PRESTIGE

- CONSIDÉRANT le Gala Prestige qui vise la reconnaissance entrepreneuriale sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et Industrie de la MRC de Montmagny est le porteur du dossier pour la région;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 5 500 \$ à la CCIM afin de lui permettre d'assurer la réalisation du Gala Prestige 2023.

ADOPTÉ

2023-03-10

5.9.2 CONFÉRENCE DE MME DANIÈLE HENKEL

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny achète une table de 8 personnes (880 \$) pour la conférence signature sur l'entrepreneuriat avec Mme Danièle Henkel le 5 avril 2023 à 11h30 à l'Espace citoyen.

ADOPTÉ

2023-03-11

5.10 FRR VOLET 2

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt du rapport pour le FRR volet 2 pour reddition de compte au MAMH.

QUE les priorités pour l'année 2023 soient également acceptées.

QUE la direction générale fasse le suivi nécessaire pour publication sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

2023-03-12

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Aucune demande déposée.



No de résolution
ou annotation

2023-03-13

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2 APPUI AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON POUR SA DEMANDE DE MAJORATION D'AIDE FINANCIÈRE TRIENNALE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIPCC (AUTRES INTERVENTIONS PARTICULIÈRES EN CULTURE ET EN COMMUNICATION)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie au Carrefour mondial de l'accordéon son appui à sa demande de majoration d'aide financière triennale du ministère de la Culture et des Communications par l'entremise du programme AIPCC (autres interventions particulières en culture et en communication).

ADOPTÉ

6.3 CPTAQ – DOSSIER DES DROITS ACQUIS ET DEUXIÈME RÉSIDENCE

Mme Bonneau a été informée de la décision de la MRC de ne pas modifier précipitamment le RCI sur la construction en zone agricole, notamment l'article sur l'interdiction de construire une deuxième résidence dans un droit acquis.

M. Bonneau père a déposé divers documents alléguant que la municipalité, en vertu du RCI tel qu'il est, pourrait émettre le permis. Son raisonnement est non fondé.

Toutefois, lors du dernier CCA, considérant que tous les membres s'entendaient pour envisager la notion de transparence des nouvelles constructions dans les droits acquis, il serait opportun de reconvoquer une rencontre afin de confronter la position des membres du CCA avec celle de l'UPA.

Si le conseil est en accord, une rencontre du CCA sur le sujet sera convoquée.

6.4 PROGRAMME DE SOUTIEN EN PATRIMOINE AU MILIEU MUNICIPAL VOLET 1A

6.4.1 RÈGLEMENT

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2023-111

RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2021-104 ET 2021-101 VISANT À PRÉCISER ET METTRE À JOUR LES MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS D'AIDE EN RESTAURATION PATRIMONIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis de motion : 21 février 2023
Adoption : _____
Approbation du ministre
et entrée en vigueur : _____
Publication : _____



No de résolution
ou annotation

2023-03-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le 5 décembre 2019, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont fait l'annonce d'un nouveau programme d'aide financière visant à soutenir le milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny bénéficie du PSMMPI et possède un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;
- CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le règlement 2021-101 et le règlement 2021-104 prévoyant les critères et modalités d'aide à la restauration;
- CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'apporter des ajouts et ajustements aux modalités de versement afin de s'adapter au contexte économique;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant le présent règlement a été préalablement donné à la session régulière du Conseil de la MRC de Montmagny du 21 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le règlement numéro 2023-111 intitulé « Règlement modifiant les règlements 2021-104 et 2021-101 visant à préciser et mettre à jour les modalités de versement du fonds d'aide en restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny » et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé : *Règlement modifiant les règlements 2021-104 et 2021-101 visant à préciser et mettre à jour les modalités de versement du fonds d'aide en restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny.*

CHAPITRE 2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 3

3.1 Modifier le paragraphe 1 b), c) et d) de l'article 18 du règlement 2021-101 par ce qui suit :

1. Les travaux de rénovation tels que :

- a. Remplacement de parements en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en polychlorure

6842



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- de vinyle (PVC), en vinyle, en aggloméré ou en fibrociment;
- b. Remplacement de portes et de fenêtres en matériaux traditionnels par des portes et des fenêtres contemporaines, comme celles en aluminium, en vinyle, en chlorure de polyvinyle ou en métal anodisé;
 - c. Remplacement d'une couverture de toiture en matériaux traditionnels par une couverture de toiture en matériaux contemporains, comme celles en bardeaux d'asphalte;
 - d. Remplacement d'une couverture de toiture en bardeaux d'asphalte par une nouvelle couverture en matériaux contemporains, comme celles en bardeaux d'asphalte;
 - e. Remplacement des différents types de vitres traditionnelles par des vitres thermiques.

3.2 Modifier l'article 26 du règlement 2021-104 par ce qui suit :

Interventions admissibles	Pourcentage maximal d'aide financière
1) Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 65 000 \$
2) Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 000 \$
3) Carnets de santé ou audits techniques produits par les experts des disciplines concernées	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$
4) Toute étude spécifique professionnelle complémentaire au carnet de santé ou à l'audit technique permettant d'établir un diagnostic juste des conditions existantes	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$
5) Interventions et rapports archéologiques	Remboursement de 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$

3.3 Modifier l'article 28 du règlement 2021-101 par ce qui suit :

Suivant la facturation de l'entrepreneur licencié ou de l'artisan accrédité, le requérant doit payer les factures pour lesquelles une demande d'aide financière a été accordée par la MRC.

Le requérant doit faire parvenir au fonctionnaire désigné les copies des factures ainsi que les preuves de paiement telles que les copies des chèques encaissés, les états de compte, les relevés bancaires ou de caisse attestant que les factures des travaux admissibles à la subvention ont été payées.

À la suite de la réception des preuves de paiement conformes, le requérant fait parvenir au fonctionnaire désigné des photos attestant de la progression et de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

la conformité des travaux de restauration réalisés selon la demande déposée et les exigences du programme. Le fonctionnaire désigné peut visiter les lieux pour attester la conformité des travaux au besoin.

Si le tout est jugé conforme, la subvention sera versée au requérant selon la facturation.

Advenant que l'ensemble des travaux autorisés ne puisse être réalisé à la suite d'un cas de force majeure, la subvention sera versée au prorata des travaux conformes exécutés.

Le propriétaire devra rembourser à la MRC la totalité de la subvention reçue si celle-ci fut octroyée à la suite d'une fausse déclaration ou d'informations inexactes conduisant à lui verser des sommes auxquelles il n'a pas droit.

La MRC se réserve le droit de ne pas verser la subvention en totalité ou en partie si les travaux de restauration admissibles n'ont pas été réalisés conformément à ce qui avait été convenu entre les deux parties.

ARTICLE 4 LE RÈGLEMENT ET LES LOIS

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi du Canada ou du Québec ou de tout autre règlement incluant un règlement municipal.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de contrôle intérimaire entrera en vigueur conformément à la loi.

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

ADOPTÉ

6.4.2 MAISON GUIMONT

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- CONSIDÉRANT que le volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par son Programme d'aide à la restauration, identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux dont la maison et laiterie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Guimont de Cap-Saint-Ignace, bien classé immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec;

- CONSIDÉRANT que Mme Anne-Marie Guimont a déposé une demande de subvention conforme au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny pour la réfection de la fondation de la maison Guimont, sise au 291, chemin de la Rivière à Cap-Saint-Ignace;
- CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de la Culture et des Communications a été accordée;
- CONSIDÉRANT que le pourcentage maximum d'aide prévue dans le Programme d'aide à la restauration patrimoniale pour la réfection d'une fondation est de 60 % du montant total des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 65 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le coût des travaux estimé est de 75 546 \$, taxes incluses, et qu'un coût supplémentaire sera ajouté au besoin, selon un nombre non déterminé de manipulations pendant les travaux (ouvertures manuelles et installation de supports);

2023-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie à Mme Anne-Marie Guimont une subvention correspondant à 60 % du coût total des travaux, ce qui totalise 44 727 \$. De cette somme, 31 309 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications alors que 13 418 \$ provient de la MRC de Montmagny, montant provenant de l'enveloppe 1A du PSMMPI.

QUE cette somme soit versée à la requérante sur preuve des paiements des factures en trois phases complétées et payées :

- 1) 25 % du total de la subvention après le paiement de la première facture par la requérante;
- 2) 25 % du total de la subvention après le paiement de la seconde facture par la requérante représentant la réalisation de 25 % des travaux; et
- 3) 50 % du total de la subvention après le paiement de la troisième facture une fois les travaux terminés.

QUE les frais supplémentaires pouvant être occasionnés pendant les travaux soit remboursés à 60 % à la requérante selon leur admissibilité et en ne dépassant pas le total maximal possible de 65 000 \$. Ces frais supplémentaires viseront :

- 1) l'accès aux fondations du bâtiment par des ouvertures manuelles non encore déterminées;
- 2) l'installation de supports lors du démantèlement de la fondation, si nécessaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE Mme Anne-Marie Guimont transmette des photographies montrant l'évolution des travaux avec la transmission des preuves du paiement des factures de l'entrepreneur.

QU'une lettre mentionnant les montants de la subvention ainsi que l'autorisation d'effectuer les travaux soit transmise à Mme Anne-Marie Guimont par la direction générale. Un protocole d'entente sera également envoyé pour signature à Mme Anne-Marie Guimont confirmant le tout.

ADOPTÉ

6.5 TRANSPORT ADAPTÉ

6.5.1 ÉVOLUTION

Le transfert du service de transport adapté de Transbelimont à Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) a été effectué le 1^{er} mars 2023 suite à l'arrêt de service de Transbelimont et du transfert de mandat de la MRC à TCA.

Considérant que le transfert du service n'a pu profiter d'un transfert des réservations de la clientèle, TCA n'a eu que deux jours pour rechercher auprès des organismes et des 250 inscrits qui allaient avoir besoin de services le 1^{er} mars et les jours suivants.

La MRC de Montmagny a mis à la disposition de TCA, huit employés afin de faire des appels téléphoniques auprès des usagers et de leurs représentants. Aucun bris de service n'a été constaté, mais les problèmes au niveau de l'immatriculation des autobus acquis par le fournisseur de service ne facilitent pas l'organisation des itinéraires et horaires (Ex.: le véhicule « Autobus adapté » n'existe pas dans le nouveau système informatique de la SAAQ, et les préposés à l'immatriculation se disent incapables d'émettre un changement d'immatriculation).

6.5.2 NOMINATION – COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ DES USAGERS EN TRANSPORT ADAPTÉ

- **CONSIDÉRANT** la démission de Mme Gaétane Bélanger comme officier délégué du Comité d'admissibilité des usagers en transport adapté pour la MRC de Montmagny;
- **CONSIDÉRANT** que c'est la responsabilité du mandataire, en l'occurrence la MRC de Montmagny, de nommer les officiers délégués de ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme Mme Gabrielle Brisebois, comme officier délégué au sein du Comité d'admissibilité des usagers en transport adapté pour la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

2023-03-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.6 RCI FORÊT

Le projet de règlement modifiant le RCI 2017-88 « RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES » est déposé en annexe pour fins de dépôt d'avis de motion.

Le but de la modification est de faciliter l'attribution d'autorisations dans les cas suivants:

- Situation où il est préférable de récolter la matière ligneuse, et ce, même si c'est un site d'intérêt (Ex. : forêt en perdition à couper d'une façon esthétique avant que le bois ne soit complètement versé);
- Autorisation à certaines conditions de couper jusqu'à 3 000 m² pour des fins non forestières, même si c'est dans un secteur d'intérêt;
- Ajustement de la description des sites d'intérêt avec la carte de l'annexe 2.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par M. Gilles Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud que la MRC de Montmagny adoptera lors d'une prochaine séance, un règlement ayant pour but de remplacer le règlement 2017-88 « RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES », et ce, dans le but d'y apporter quelques correctifs précisant des interventions pouvant être autorisées à certaines conditions dans des sites d'intérêt et de développement ainsi que des ajustements de concordance du texte de l'annexe 1 avec la carte de l'annexe 2.

6.7 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Adoption de résolutions afin d'autoriser l'aide financière à divers projets soumis par les MRC et la Table GIRT dans le cadre du programme PADF.

Projets d'interventions ciblées du PADF 2022-2023-2024

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, une proposition de projet (décrite à la suite de la résolution) a été déposée à la MRC de Montmagny;
- CONDITIONNELLEMENT à ce que cette proposition de projet réponde aux critères du PADF et qu'elle soit jugée admissible par le MRNF;



2023-03-17
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL BLANCHETTE
APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE pour le projet décrit ci-dessous, le montant admissible à une subvention soit défrayé par la MRC et réclamé au PADF.

QUE Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soient autorisés à signer le protocole d'entente de financement avec le promoteur dont la proposition de projet est décrite ci-après.

Nouveau projet d'intervention ciblée 2022-2023-2024

Projets régionaux

No de projet : 3000-2023-01

Titre : Viens Vivre la Forêt 2023

Promoteur : Association forestière des deux rives (AF2R)

Coût du projet : 32 016,98 \$

Montant demandé au PADF : 11 900,00 \$ (soit 37,2 % du projet)

ADOPTÉ

Projets d'acquisition de connaissances du PADF 2022-2023

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants, dans le cadre du PADF, pour favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que des propositions de projet d'acquisition de connaissances (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que ces propositions de projet répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2023-03-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE pour chaque projet décrit ci-dessous, les montants admissibles dans le cadre du PADF soient défrayés par la MRC et réclamés au PADF.

QUE Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, et Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soient autorisés à signer les contrats de service avec les mandataires dont les propositions de projets sont décrites ci-dessous.

Projets d'acquisition de connaissances 2022-2023

No de projet : 4000-2022-01

Titre : Caractérisation de peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches

Mandataire : Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Montant demandé au PADF : 22 000,00 \$

No de projet : 4000-2022-02

Titre : Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

Mandataire : Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)

Montant demandé au PADF : 13 600,00 \$

ADOPTÉ

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

6.8.1 AUTORISATION – TRAVERSE DE L'EMPRISE MONK

Trois demandes d'autorisation de traverse de l'emprise Monk ont été déposées à la MRC de Montmagny à titre de locataire de l'emprise à des fins récréotouristiques. Considérant le caractère de permanence de la traverse reliant les terrains résidentiels au réseau de chemin public, il est préférable que soit adoptée une résolution de la MRC déclarant son acceptation à la traverse de l'emprise Monk par un chemin privé donnant accès à des résidences et commerces.

Cette résolution d'accord ne libère pas les propriétaires d'obtenir, si nécessaire, une autorisation du propriétaire de l'emprise.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny est favorable à l'aménagement d'une traverse sur l'emprise Monk reliant les lots 6 547 222 et 6 547 221 permettant ainsi aux immeubles situés sur les lots 6 547 214, 6 547 215, 6 547 216, 6 547 217, 6 547 218, 6 547 219, 6 547 220 d'être reliés au réseau de chemin public par un chemin privé.

QUE la MRC de Montmagny autorise, pendant la période de son bail avec le ministère des Transports pour l'aménagement et l'utilisation de l'emprise Monk, qu'une traverse sécuritaire soit aménagée et utilisée à partir du lot 6 547 222 vers les lots situés au Nord du parc linéaire.

2023-03-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE l'aménagement de la traverse doit être fait de façon sécuritaire avec des triangles de visibilité identiques à ceux d'une intersection de rue publique locale.

QUE sur le chemin de traverse, des enseignes d'arrêt obligatoire doivent être installées de part et d'autre de la partie de l'emprise Monk utilisée par les quads et motoneiges.

ADOPTÉ

6.8.2 L'ARTERRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Daniel Racine soit autorisé à signer le formulaire de renouvellement annuel pour l'entente de service L'ARTERRE pour l'année 2023 engageant la MRC à verser la somme de 3 357 \$ au Conseil de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

ADOPTÉ

6.8.3 JOURNÉE RÉGIONALE DU 26 MAI 2023

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle aux membres du Conseil de la MRC que le vendredi 26 mai 2023, une deuxième Journée régionale sur le développement des communautés aura lieu. L'année dernière la première édition a été réalisée sur le territoire de Montmagny-L'Islet et cette année, ce sera Beauce-Sartigan et Les Etchemins.

L'invitation officielle sera lancée la semaine prochaine et vingt places sont réservées aux élus et directeurs généraux de la MRC.

6.9 PROJETS RÉGIONAUX

6.9.1 NOMINATION SUR LE COMITÉ DU COMITÉ DE SUIVI DE LA RURALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Danye Anctil soit nommée membre du Comité de suivi du pacte rural.

ADOPTÉ

6.9.2 PROJETS

**FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET RÉGIONAL –
LA ROUTES DES PLUMES (MRC MONTMAGNY) -
REG-2023-03-01**

COÛT TOTAL DU PROJET : 106 831 \$

6850

2023-03-20

2023-03-21



No de résolution
2023-03-22

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MONTANT DEMANDÉ : 84 331 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL BLANCHETTE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 84 331 \$ au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 106 831 \$.

ADOPTÉ

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET RÉGIONAL – BONIFICATION DE LA SIGNALISATION DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU PARC DES APPALACHES – PHASE 1 - PROJET # REG-2023-03- 02

COÛT TOTAL DU PROJET : 9 800 \$
MONTANT DEMANDÉ : 7 840 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 7 840 \$ au Parc des Appalaches via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 9 800 \$.

ADOPTÉ

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET RÉGIONAL – AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BASEBALL – PHASE 1 – PROJET # REG-2023-03-03

COÛT TOTAL DU PROJET : 170 000 \$
MONTANT DEMANDÉ : 41 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 41 000 \$ à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 170 000 \$.

ADOPTÉ

PROJETS LOCAUX

FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES LOISIRS – PHASE 1 - PROJET # 18025-2023-03-4

COÛT TOTAL DU PROJET : 6 480 \$
MONTANT DEMANDÉ : 5 184 \$

2023-03-23

2023-03-24



2023-03-25

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 5 184 \$ à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 6 480 \$.

ADOPTÉ

**FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL –
BONIFICATION DES COMMUNICATIONS ET DU SITE
INTERNET DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – PROJET
18040-2023-03**

COÛT TOTAL DU PROJET : 5 123 \$
MONTANT DEMANDÉ : 4 098 \$

2023-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 4 098 \$ à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 5 123 \$.

ADOPTÉ

**FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL –
ANNEAU DE GLACE - PARC ST-NICOLAS – PROJET
#18050-2023-03-2**

COÛT TOTAL DU PROJET : 89 998 \$
MONTANT DEMANDÉ : 71 998 \$

2023-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 71 998 \$ à la Ville de Montmagny via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 89 998 \$.

ADOPTÉ

**FRR VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL –
AMÉNAGEMENT DU PARC FRANCO-FUN – PHASE 1 –
PROJET # 18060-2023-03-3**

COÛT TOTAL DU PROJET : 64 536 \$
MONTANT DEMANDÉ : 42 357 \$

2023-03-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 42 357 \$ à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 64 536 \$.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2023

2023-03-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de février 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

7 mars 2023

Liste des paiements émis (du 2023-02-01 au 2023-02-28)

Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° Journ.	Nom	Description	Montant
202300186 ()	2023-02-03		2023-02-03	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG LOC. IMMI (JAN À JUIN)+MARCHÉ		5 198,60 \$
202300187 ()	2023-02-03		2023-02-03	114	CHAMBRE DE COMMERCE D ADHESION 2023		287,44 \$
202300189 ()	2023-02-03		2023-02-03	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS ÉD. BELANGER		95,39 \$
202300191 ()	2023-02-03		2023-02-03	828	CYTECH CORBIN	TRAVAUX PLOMBERIE ÉD. BÉL.	1 006,75 \$
202300182 ()	2023-02-03		2023-02-03	898	BISTRO LA FONTAINE	REPAS COMITÉ INVESTISSEMENT	86,23 \$
202300193 ()	2023-02-03		2023-02-03	2124	MARCHE LA CHEVRE ET LE	PANIERES CADEAUX	184,81 \$
202300194 ()	2023-02-03		2023-02-03	2129	BIUROPRO CITATION INC.	4 RELIEURS À ANNEAUX	651,71 \$
202300195 ()	2023-02-03		2023-02-03	2664	IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROFESSIONNEL	3 856,26 \$
202300210 ()	2023-02-10		2023-02-10	46	PUBLICITE PLASTIQUE BLAIS	PRESENTOIRS PUBLICITAIRES	89,68 \$
202300211 ()	2023-02-10		2023-02-10	62	VILLE DE MONTMAGNY	TAXES MUNICIPALES 2023 MRC	11 368,00 \$
202300212 ()	2023-02-10		2023-02-10	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	RENCONTRE COMITÉ GESTION	80,48 \$
202300213 ()	2023-02-10		2023-02-10	102	PARC REGIONAL DES APPAL	CONTRIBUTION DU MILIEU TER V	40 000,00 \$
202300214 ()	2023-02-10		2023-02-10	148	IMPRESSION RIVE-SUD	CARTES D'AFFAL : C. BOUDREAU	274,79 \$
202300215 ()	2023-02-10		2023-02-10	806	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS ÉD. BELANGER		95,39 \$
202300216 ()	2023-02-10		2023-02-10	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIE	DÉNEIGEMENT 3 IÈME VERSEME	4 484,02 \$
202300217 ()	2023-02-10		2023-02-10	799	TABLE AGROALIMENTAIRE D	ADHESION LOCAL 2023	172,46 \$
202300218 ()	2023-02-10		2023-02-10	834	LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE JANV 2023	37 900,02 \$
202300219 ()	2023-02-10		2023-02-10	988	BISTRO LA FONTAINE	DÉJUNER EMPLOYÉS 2022-12-0	2 830,77 \$
202300220 ()	2023-02-10		2023-02-10	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	RADIO: IMMIGRATION -FÊTE LATI	551,88 \$
202300221 ()	2023-02-10		2023-02-10	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASTAIR	134,89 \$
202300223 ()	2023-02-10		2023-02-10	1656	BITLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	347,17 \$
202300224 ()	2023-02-10		2023-02-10	2029	BRAVAD TECHNOLOGIES	ÉTUJ CELLULAIRE D.FORTIER	34,48 \$
202300225 ()	2023-02-10		2023-02-10	2057	BABEL CAFÉ INC.	PROJET COORDINATION MISE E	287,22 \$
202300226 ()	2023-02-10		2023-02-10	2086	LES PRETENTIEUX	SUPPORT WED-MON TERRAIN T	135,10 \$
202300227 ()	2023-02-10		2023-02-10	2129	BIUROPRO CITATION INC.	CRÉDIT POUR 4 SOUS-CHAISES	282,06 \$
202300228 ()	2023-02-10		2023-02-10	2579	CLUB VOYAGES MONTMAGN	VOI. QUÉBEC /MARBELLE	10 213,92 \$
202300234 ()	2023-02-10		2023-02-10	59	FLEURS & JARDINS LEMIEUX	FLURS 25 ANS MARIE-FRANÇOISE B.	114,98 \$
202300235 ()	2023-02-10		2023-02-10	288	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2023 (2022-02-09)	42 000,00 \$
202300258 ()	2023-02-08		2023-02-08	17	REVENU CANADA	DAS du 2023-01-16 au 2023-01-31	8 772,33 \$
202300259 ()	2023-02-08		2023-02-08	17	REVENU CANADA	DAS du 2023-01-16 au 2023-01-31	1 355,45 \$
202300260 ()	2023-02-08		2023-02-08	17	REVENU CANADA	DAS DU 2023-01-16 AU 2023-01-31	252,00 \$
202300261 ()	2023-02-08		2023-02-08	18	MINISTRE DU REVENU DU Q.	DAS DU 2023-01-16 AU 2023-01-31	28 187,23 \$
202300262 ()	2023-02-08		2023-02-08	18	MINISTRE DU REVENU DU Q.	DAS DU 2023-01-16 AU 2023-01-31	151,20 \$
202300263 ()	2023-02-08		2023-02-08	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 2023-01-016 AU 2023-	779,04 \$
202300264 ()	2023-02-02		2023-02-02	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 533,57 \$
202300265 ()	2023-02-02		2023-02-02	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT	6 700,17 \$
202300266 ()	2023-02-10		2023-02-10	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	59,50 \$
202300267 ()	2023-02-13		2023-02-13	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT (payée en double	59,50 \$
202300268 ()	2023-02-08		2023-02-08	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 2023-01-08 au 2023-0	3 684,00 \$
202300269 ()	2023-02-10		2023-02-10	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISE JANVIER 2023	284,85 \$
202300270 ()	2023-02-06		2023-02-06	549	SSO - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES 202	14 648,22 \$
202300272 ()	2023-02-06		2023-02-06	111	TELUIS Mobilité	CELLULAIRES AU 2023-02-01	939,06 \$

Uager: symc15

Page 1 sur 3

6853



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

7 mars 2023

Liste des paiements émis (du 2023-02-01 au 2023-02-28)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300273 (I)			2023-02-02	480	VISA	VISA DANIEL RACINE AU 2023-01-	127,87 \$
202300274 (I)			2023-02-17	24	FÉD. QUEBÉCOISE DES MUN	ADHÉSION ANNUELLE	21 566,16 \$
202300275 (I)			2023-02-17	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ: AVIS PUBLIC	1 641,30 \$
202300276 (I)			2023-02-17	56	COMBEC	CONGRÈS 2023: VALÉRIE GAGN	735,84 \$
202300277 (I)			2023-02-17	62	VILLE DE MONTMAGNY	COMMUNICATION MONTMAGNY -L	22 440,00 \$
202300278 (I)			2023-02-17	144	ASSOCIATION DES GESTION	COTISATION 2023	339,18 \$
202300279 (I)			2023-02-17	148	IMPRESSION RIVE-SUD	CARTÉS D'AFFAIRES : GAËL ALSI	481,74 \$
202300280 (I)			2023-02-17	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE DE FOSSES	133,37 \$
202300281 (I)			2023-02-17	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	317,12 \$
202300282 (I)			2023-02-17	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	85,07 \$
202300283 (I)			2023-02-17	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L	1 484,36 \$
202300284 (I)			2023-02-17	1236	FERME FORESTIÈRE DU PIN	PANIERS-CADEAUX- MISSION CO	523,31 \$
202300285 (I)			2023-02-17	1295	MALLETTE S E N C R L	SERVICE PROF: 2022-03-04 AU 20	3 507,04 \$
202300287 (I)			2023-02-17	1665	MONT-BÉLAIR	BOUITEILLES D'EAU	43,75 \$
202300288 (I)			2023-02-17	1756	6TEM TI	BANQUES DE TEMPS	10 481,90 \$
202300289 (I)			2023-02-17	1763	CENTRE DE TRANSFERT	TECCOMMUNICATION -SYNERGIE: M	893,94 \$
202300290 (I)			2023-02-17	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GÉSTION DU RÔLE	10 127,38 \$
202300291 (I)			2023-02-17	1968	TERMINIX CANADA	CONTRAT SERVICE PIGEONS	422,64 \$
202300292 (I)			2023-02-17	2086	LES PRÉTENTIEUX	CAMPAGNE FACEBOOK LEADS	543,26 \$
202300293 (I)			2023-02-17	2106	SIMÉTECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	532,39 \$
202300294 (I)			2023-02-17	2129	BUROPRO CITATION INC	SURLIGNEURS ET CARTOUCHES	1 652,01 \$
202300295 (I)			2023-02-17	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	11,98 \$
202300296 (I)			2023-02-17	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN POSTE DE POLICE S	908,30 \$
202300297 (I)			2023-02-17	2714	FRANCINE BIGRAS	ACTION 2.5: #PR: 70291-25 DÉV.	203,16 \$
202300298 (I)			2023-02-20	2163	VIDAL, LOLA	REMB. CARTES PRÉPAYÉES VIS	1 000,00 \$
202300321 (I)			2023-02-24	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ (PROBABLEMENT PR	383,45 \$
202300322 (I)			2023-02-24	32	CORP. DEV. ECONOMIQUE M	CHÈQUES-CADEAUX MONTMAG	4 047,34 \$
202300323 (I)			2023-02-24	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	DÉV. ART DE LA SCÈNE: DÉPLIA	465,65 \$
202300324 (I)			2023-02-24	288	TRANSPORT COLLECTIF MR	SUB. 2 IÈME VERS. (CIRCUIT EST	12 454,00 \$
202300325 (I)			2023-02-24	343	JACQUES & RAYNALD MORIN	DÉNEIGEMENT 2022-2023	4 024,13 \$
202300326 (I)			2023-02-24	1280	NUMÉRIQUE.CA	HÉBERGEMENT PHP 5 GO 2023-0	137,63 \$
202300327 (I)			2023-02-24	1610	CORPORATION DE LA BILLOT	AIDE FIN. PROG. PÉDA. RIOPELL	8 416,17 \$
202300328 (I)			2023-02-24	1665	MONT-BÉLAIR	BOUITEILLES D'EAU	90,00 \$
202300329 (I)			2023-02-24	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES TOURISME	0,36 \$
202300330 (I)			2023-02-24	2713	SANIVAC MONTRÉAL 9363-98	TOILETTE (ATELIER AGRICOLE)	2 874,38 \$
202300332 (I)			2023-02-24	2718	GILLAINÉ GALIBOIS	COURS DE COÛTURE JANV. 2023	325,00 \$
202300334 (I)			2023-02-23	2720		FLI 7222-22-10	25 000,00 \$
202300188 (I)	10630		2023-02-03	196	CENTRE FORM. PROF.	BOURSE FINISSANTS 2023	150,00 \$
202300190 (I)	10631		2023-02-03	691	LES ALARMES CLÉMENT PEL	CONTRAT ANNUEL ÉD. BÉLANGE	206,96 \$
202300208 (I)	10632		2023-02-10	4	GOULET JOCELYN	HONORAIRES PROF. JANV. 2023	415,00 \$
202300209 (I)	10633		2023-02-10	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS JANVIER 2023	215,00 \$
202300222 (I)	10634		2023-02-10	1433	OPTIMÉTAL 360 INC.	TRANSFORMATION MÉTAL EN FE	97,88 \$
202300229 (I)	10635		2023-02-10	2623	CAFÉ BONTÉ DIVINE LÉVIS I	RENCONTRE BILAN MI-PARCOUR	68,99 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 3

MRC MONTMAGNY

7 mars 2023

Liste des paiements émis (du 2023-02-01 au 2023-02-28)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300230 (I)	10836		2023-02-10	2712	FONDS D'ASSURANCE DES	FRANCHISE SINISTRE 2019-04-04	2 500,00 \$
202300286 (I)	10837		2023-02-17	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	91,89 \$
202300331 (I)	10838		2023-02-24	2717	CENTRE D'AIDE AUX ENTRE	CONTRIBUTION TABLE AD HOC	250,00 \$
202300333 (I)	10839		2023-02-24	2719	ASP EXPERTS-CONSEILS	HON. PROF. NOUVEAU PUITATE	574,88 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

374 262,28 \$

Total des paiements émis

374 262,28 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 73 294,39 \$

Total des dépôts direct 300 977,89 \$

374 262,28 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 374 262.28 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022

La fermeture de l'année 2022 se poursuit avec l'équipe de travail.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-03-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h50.

Jocelyne Caron, préfet

ADOPTÉ

Nancy Labrecque, dir. gen. et sec.-très.